

**ACCORD DE CONFIDENTIALITE DANS LE CADRE DE NEGOCIATIONS  
PRECONTRACTUELLES**

**Le présent contrat constitue un document type, rédigé en termes généraux, par le cabinet d'avocats Philippe&Partners. Ce modèle de base devra être complété afin de correspondre aux spécificités propres de la relation contractuelle à instituer. Le cabinet d'avocats Philippe&Partners peut adapter le modèle à des cas individuels. Dans les autres cas, la responsabilité dudit cabinet d'avocats ne pourra être engagée.**

**Le présent modèle de contrat est protégé par la loi belge et les conventions internationales relatives aux droits d'auteur.**

**Le téléchargement du présent modèle de contrat doit être destiné exclusivement à un usage personnel et ne peut en aucun cas faire l'objet de diffusion ou de copie.**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**X, société [forme juridique], dont le siège social est situé au [adresse du siège social], immatriculée auprès de [...] sous le numéro [...], valablement représentée par ..... en sa qualité de .....**

Ci-après dénommée le « **Propriétaire** »,

**D'UNE PART,**

**ET**

**Y, société [forme juridique], dont le siège social est situé au [adresse du siège social], immatriculée auprès de [...] sous le numéro [...], valablement représentée par ..... en sa qualité de .....**

Ci-après dénommée le « **Bénéficiaire**»,

**D'AUTRE PART,**

Les sociétés X et Y seront ci-après dénommées individuellement la « Partie » et collectivement le « Parties ».

## 1. Définitions

- **Informations confidentielles (« Informations »)**: ce terme vise toutes les informations, de quelque nature qu'elle soient, données par une Partie à l'autre Partie, durant les négociations du contrat, verbalement, par écrit ou électroniquement mentionnant qu'elles sont confidentielles ou pouvant raisonnablement être considérées comme l'étant. Ne sont pas considérées comme confidentielles, les informations qui **(a)** sont actuellement à la libre connaissance du public, **(b)** qui sont développées de manière indépendante par la Partie sans l'usage d'une quelconque information confidentielle, **(c)** qui sont déjà connues par la Partie avant la révélation de ces Informations, **(d)** qui sont ultérieurement obtenues par la Partie par l'intermédiaire d'un tiers sans violation de l'obligation de confidentialité.
- **Notification** : document écrit et envoyé par l'intermédiaire d'un moyen de communication assurant la preuve ainsi que la date de la réception du courrier<sup>i</sup> ;
- (...)

## 2. Objet

L'objet du présent Contrat est de mettre en place les termes et les conditions en vertu desquels les Parties respecteront la confidentialité des Informations échangées entre elles dans le cadre de négociations précontractuelles.

## 3. Terme et Durée de l'obligation de Confidentialité

**3.1.** Le Bénéficiaire s'engage à conserver un caractère strictement confidentiel à l'ensemble des Informations obtenues de la part du Propriétaire. A cet égard, le Bénéficiaire ne pourra pas divulguer, de quelque façon que se soit, à un tiers les Informations reçues par le Propriétaire.

**3.2.** Le Bénéficiaire s'engage à limiter l'accès à l'Information à ses employés et à ses cocontractants qui participent directement et activement aux négociations. Le Bénéficiaire, ses employés et ses cocontractants ne pourront pas faire usage de ces informations à des fins autres que celles reprises dans le présent Contrat

**3.3.** Le Bénéficiaire disposera d'un délai de (...) pour étudier et analyser les Informations reçues. Une fois ce délai écoulé, le Bénéficiaire devra notifier au propriétaire sa volonté de poursuivre ou non les négociations contractuelles

---